

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022**

**Présents** : Jérôme TOURNIER, Roger BALLETT, Gilles CAMPY, Céline CANNARD, Rémi COURTOUT, Sandrine GAUCHET, Monique GAUDRON, Amandine GUICHARDOT, Emmanuel GROUILLON, Brigitte MATHIEUX, Chrystel MEULLE, Jean NOZIERE, Frédéric OLIVIER, Emmanuel RIZZI, Marie-Noëlle ROY

**Excusés** : Karine BLONDEAU pouvoir à Monique GAUDRON

François FOUCQUART pouvoir à Roger BALLETT

Chantal MARTELIN pouvoir à Jean NOZIERE

Annie SALOMON DU MONT pouvoir à Marie-Noëlle ROY

**Secrétaire de séance** : Brigitte MATHIEUX

## **1. Approbation compte rendu de la séance précédente**

**Approbation à l'unanimité**

## **2. Présentation du logiciel LOGIROAD de gestion de la voirie - CCBHS**

Une présentation du logiciel LOGIROAD est vidéo-projetée et commentée par Rémi COURTOUT. Depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service voirie de la CCBHS gère 510 kms de voies d'intérêt communautaire réparties sur 54 communes.

Le 16 mai 2022, une restitution de l'étude diagnostique voirie réalisée avec le logiciel LOGIROAD fait apparaître les points suivants :

Sur 490,594 kms auscultés (139,148 kms en agglomération et 351,446 kms hors agglomération) sur 54 communes, les dégradations qui apparaissent le plus, sur le réseau routier, sont les arrachements, les fissures et le faïençage avec une dégradation de l'ordre de 10 % pour chaque pathologie.

Afin de déterminer les notes moyennes du réseau, deux critères sont retenus :

- la surface (qui reflète l'état de la surface de la chaussée)
- la structure (qui reflète l'état de la structure de la chaussée).

Notes moyennes du réseau CCBHS :

7,28 (surface) – 7,94 (structure) : soit une note globale de 7,67.

Pour la Commune de Domblans, la longueur du réseau ausculté est de 16,473 kms (9,735 kms en agglomération et 6,738 kms hors agglomération).

L'état général des routes de la Commune est :

Bon pour 56 % (9,252 kms)

Satisfaisant pour 21 % (3,479 kms)

Moyen pour 12 % (1,862 kms)

Très mauvais pour 7 % (1,199 kms)

Mauvais pour 4 % (0,681 kms).

Notes moyennes :

6,79 (surface) – 8,21 (structure) : soit une note globale de 7,64.

Pour définir la priorité des travaux, deux facteurs sont pris en compte :

- l'état de la chaussée
- la catégorie du réseau.

Un budget annuel de 700 000 € pour le programme des travaux de voirie CCBHS est prévu pour 124 opérations sur 84 voies.

## **3. Participation à maîtrise d'œuvre d'étude à l'interconnexion des réseaux**

Il s'agit de délibérer de nouveau sur ce point dans la mesure où l'étude préalable aux travaux d'interconnexion n'est pas éligible aux aides de l'agence de l'eau, car les travaux ne seront pas éligibles aux aides financières.

La Commune de Domblans souhaite réaliser des travaux pour effectuer une interconnexion des réseaux d'eau avec le Syndicat des Eaux de Tortelet. La connexion serait utilisée en cas de pollution ou de casse importante du réseau. Il faut préciser que la distance entre les réseaux actuels est d'environ 820 mètres, que la liaison se ferait sous les chemins AF de Bréry et AF de Domblans avec une compatibilité du diamètre des tuyaux (diamètre 100). La commune de Domblans demande que le Syndicat participe à hauteur de 50 % aux frais de maîtrise d'œuvre pour l'étude qui s'élèvent à 6 500 € HT. Le Comité Syndical, à l'unanimité, a accepté de participer financièrement aux frais de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'interconnexion entre le SIET et DOMBLANS. Il est précisé que la participation se fera à hauteur de 50 % sur un montant maximum de 6 500 € HT. Le mandatement sera réalisé sur présentation d'un titre de recette établi par la Commune de Domblans, la somme de 3 250 € est inscrite au BP 2022.

La délibération porte sur le principe de l'étude, son coût.

Une note rédigée par Jean NOZIERE sur la loi « nôtre » est distribuée à tous pour une meilleure compréhension.

Une discussion est engagée. Chacun expose ses arguments pour et contre la réalisation de cette étude et les suites qui pourraient en découler (tarif de l'eau...).

Il est également précisé que la compétence de l'eau sera reprise par la CCBHS en 2026.

M. le Maire souhaite qu'une Commission ad hoc soit constituée pour examiner ce dossier afin de travailler avec le syndicat du Tortelet.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 13 voix pour ; 3 contre ; 3 abstentions, de participer financièrement, à hauteur de 50 % soit 3 250 €, aux frais de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'interconnexion entre le Syndicat des Eaux de Tortelet et la Commune de DOMBLANS sur le budget annexe eau et assainissement.***

#### **4. Subvention exceptionnelle USCS**

L'USCS demande une subvention financière pour le tournoi des Jeunes (U9, U11, U13 et U15). Ce sont environ 500 enfants et leurs accompagnateurs qui participent à ce tournoi organisé annuellement par l'USCS. L'enjeu est de relancer le tournoi après deux annulations successives. La Commune participait à ce tournoi dans les budgets précédents.

Pour rappel, dans le budget est prévue une somme de 1 200 € pour projets spécifiques et une autre ligne de 1 000 € de subvention exceptionnelle.

L'USCS a déposé un dossier très complet pour une demande spécifique relative à l'organisation de ce tournoi.

M. le Maire propose une subvention de 500 € pour l'USCS.

***Le Conseil Municipal valide une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation du tournoi des Jeunes, par 18 voix pour ; 1 abstention.***

#### **5. Subvention exceptionnelle Pétanque des Coteaux de Haute Seille**

Suite aux deux années COVID, la Pétanque des Coteaux de Haute Seille n'a pu réaliser aucune manifestation, n'a pu bénéficier des aides de l'Etat et se trouve confrontée à un déficit depuis deux exercices budgétaires. Ce déficit ne peut être couvert par la cotisation des Membres. Il est en partie dû au fait qu'aucune manifestation n'a pu avoir lieu en 2020 et 2021 ; la manifestation prévue en janvier 2022 à Mont Sous Vaudrey n'a pu avoir lieu du fait des conditions sanitaires.

Cette demande de subvention exceptionnelle peut être sous la forme d'une gratuité temporaire de la location du garage que la Commune loue à l'Association.

M. le Maire propose qu'un soutien financier soit apporté à cette Association.

Les élus de la commission Cadre de Vie précisent que des critères ont été définis pour l'octroi du montant des subventions aux associations et rappellent que pour 2022, la Pétanque a bénéficié d'une subvention de 400 € au lieu de 180 € l'année précédente.

Un dossier de demande de subvention a bien été déposé par la Pétanque, mais qui ne correspond pas à une demande de subvention exceptionnelle sur projet spécifique. Il apparaît aussi sur le bilan un déséquilibre financier important, et en aucun cas, une subvention peut être attribuée pour le fonctionnement de l'association. Le maire précise qu'il ne faut pas confondre une subvention exceptionnelle de fonctionnement et une demande de subvention d'investissement, comme c'est le cas pour les projets. Toutefois, si elle présente un dossier pour une demande bien spécifique, sa situation pourra être à nouveau étudiée.

***Le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention exceptionnelle à la Pétanque des Coteaux de Haute Seille, par 8 voix contre, 4 abstentions, 7 pour.***

#### **6. Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les Collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Les Communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

***Proposition de conserver la publication des actes sur papier et sous forme électronique, à l'unanimité.***

#### **7. Mise en commun matériel avec la Commune de Voiteur – gestion des salles des fêtes**

Madame MECHIGHEL, gestionnaire des salles de la Commune, est recrutée par la Commune de Voiteur pour faire le même travail à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Mme le Maire de Voiteur sollicite notre Commune pour mutualiser les moyens mis à disposition de la gestionnaire afin d'en faciliter le travail. Il est proposé que les outils utilisés, à savoir un téléphone portable, une imprimante, ainsi que l'adresse mail créée pour la location de nos salles, soient mis en commun pour la location des trois salles des fêtes. Cela permettrait à l'intéressée de travailler de manière plus optimale et sans trop de contraintes matérielles. Pour ce faire, et après délibération, nos deux Communes pourraient contractualiser via une convention par laquelle la Commune de Voiteur s'engagerait à nous reverser une participation pour ce matériel et les consommables utilisés.

Monsieur le Maire propose un tiers des coûts engagés.

***Convention adoptée à l'unanimité.***

Le nettoyage de la Salle des Fêtes de Voiteur est assuré par un prestataire extérieur en mutualisant. Jean NOZIERE demande s'il ne serait pas opportun, pour la Commune de Domblans, d'avoir une réflexion dans ce sens en cas d'absence de la gestionnaire pour l'entretien des salles.

#### **8. Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Voiteur, répartition de la cotisation CNAS et médecine du travail**

Une délibération du même type que la délibération précédente et comme celles déjà faites pour Mmes Julie ROY et Myriam TATRE. Estimation pour un an pour Mme MECHIGHEL : 105,20 € et OPSAT 58,68 €, soit une refacturation de 163,88 € à la Commune de Voiteur.

## ***Convention adoptée à l'unanimité.***

### **9. Aire de jeux : présentation et prise de décision sur les emplacements**

Amandine GUICHARDOT rappelle qu'un groupe de travail a été constitué pour une réflexion sur l'installation d'aires de jeux dans la Commune. Elle précise qu'actuellement une seule aire de jeux existe (près de la Salle des Fêtes) et qui date de plus de 20 ans.

Certains jeux ont dû être retirés pour des raisons de sécurité.

Elle propose 4 emplacements :

- salle des fêtes de Domblans
- cour de l'école
- Bréry (au centre du Village, verger)
- arborétum

3 prestataires ont été consultés.

Des demandes de subventions ont été déposées. Subventions accordées à hauteur de 50 % qui seront annulées pour cette année.

Du fait que le projet est reporté en 2023, de nouvelles demandes seront déposées.

Montant des devis : 45 000 € pour la salle des fêtes ; 30 000 € pour l'école.

Coût d'un élément : environ 800 €.

Amandine GUICHARDOT demande que le Conseil se prononce sur les emplacements des aires de jeux pour les 3 années à venir. Elle propose :

2023 : école + Bréry

2024 : salle des fêtes Domblans

2025 : arborétum

Proposition adoptée.

M. Le maire estime que ce plan d'investissement sur les aires de jeux renforce l'attractivité de notre territoire et l'orientation engagée depuis le début du mandat. Un renforcement de notre école est nécessaire du fait de l'installation de jeunes couples sur notre commune.

Frédéric OLIVIER propose une réflexion plus globale à l'arborétum pour l'intégration d'une aire de jeux.

M.le maire abonde dans ce sens dans la mesure où il souhaite que la deuxième partie du mandat soit consacrée à la valorisation de notre patrimoine (commencée avec la réfection du cadran d'horloge dans l'église de Domblans).

### **10. Fête du village 2 et 3 juillet**

Céline CANNARD fait une présentation de la journée du 2 juillet :

- inauguration du nom de la salle des fêtes Roger NOZIERE à 11h00
- inauguration du city stade à 13h30
- Animation par l'association les Jeunes de Domblans (ateliers, cross) de 14h30 à 17h00
- Ouverture de la Fête de Domblans à 17h00
- Concert par l'harmonie de Voiteur à 20h00
- Feux d'artifice à 22h30.

Journée du 3 juillet :

- Exposition de voitures américaines.

### **11. Village du Futur**

M. le Maire informe l'accueil le 12 juillet prochain des neuf autres villages participant à l'opération Village du Futur (environ 80 personnes). Le matin sera consacré à des ateliers, pause-déjeuner et l'après-midi à la visite du village. Tout le Conseil Municipal est convié à cette journée.

## **12. Point sur les dossiers en cours**

Jérôme TOURNIER fait le point sur :

- le montant des subventions obtenues à ce jour pour les projets

### Alambic Bréry

Dépense prévue	992,50 € HT
DETR	298 €
Département (Dotation Relance Jura)	250 €
Autofinancement	444,50 €

### Toiture Chapelle de Bréry

Dépense prévue	6 951,40 €
DETR	2 085 €
Département (Dotation Relance Jura)	1 740 €
Autofinancement	3 126,40 €

### Source Thiebault

Dépense prévue	5 800 €
DETR	2 900 €
Autofinancement	2 900 €

### Appartement école

Dépense prévue	43 579 €
Département (Dotation Relance Jura)	10 895 €
Autofinancement	32 684 €

- le planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote des 12 et 19 juin
- spectacle de restitution avec le Colombier des Arts financé par l'Education Nationale : demande de la mise à disposition de la salle des fêtes (5 juillet en soirée)
- arrêté par le Préfet du Jura de restriction temporaire des usages de l'eau de niveau alerte dans le Département.
- transmission du compte-rendu hebdomadaire du suivi des travaux de la Gendarmerie
- compte-rendu des réunions maire/adjoints.

Monique GAUDRON donne le programme des prochaines animations :

- semaine de l'été du 13 au 18 juin avec la participation des associations du village intégrant la fête de la musique le 18 juin
- fête du village les 2 et 3 juillet
- marchés de producteurs à Bréry : 10 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 12 août et 9 septembre
- kids color run et jump par l'APE le 10 juillet
- tournoi par la Pétanque des Coteaux de Seille le 14 juillet.
- exposition des artistes locaux les 30 et 31 juillet à Bréry.

## **13. Questions diverses**

Amandine GUICHARDOT : quel devenir pour la fontaine devant l'école ?

C'est un dossier que nous avons déjà évoqué, il conviendra probablement de l'enlever.

Frédéric OLIVIER souhaiterait qu'il soit mis à disposition des conseillers municipaux du dossier (cahier des charges...) de consultation des entreprises ou cabinets retenus pour travailler sur le futur de la Maison ROYET. Il a recherché le dossier en Mairie comme proposé par Jean NOZIERE, sans résultats. M.le maire lui transmettra les documents signés.

Céline CANNARD exprime sa satisfaction lors de l'inauguration de l'abribus du 3 juin dernier et remercie les Membres de la Commission Cadre de Vie d'avoir assuré l'intendance. Elle remercie également tous les élus et habitants de Domblans qui ont partagé les 3 jours de travail dispensés par le peintre et les Jeunes.

Sandrine GAUCHET précise que le bulletin d'été est en cours de finition.

Annie SALOMON DU MONT :

- quand les toilettes publiques seront mises en service ?

C'est fait. Suite à des dégradations l'année dernière, J.Tournier précise qu'il a en effet tardé avant de demander aux agents techniques de les ouvrir.

- regrette que la fontaine de Blandans soit envahie par les herbes.

Les employés techniques iront nettoyer.

M. le Maire informe le recrutement de 2 étudiants pour l'été à l'atelier (Oz CHALANDARD du 13/06 au 08/07 et Paul CLERC du 02/07 au 02/08) et au secrétariat.

Jean NOZIERE :

- Commission Médecin le 15 juin à 18h00 Bréry.

- Employés Municipaux.

*Séance terminée à 22h45,*

*La secrétaire de séance :*

*le maire :*